**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

## DOSSIER PEDAGOGIQUE

## UNITE D'ENSEIGNEMENT

**GESTION CONTEMPORAINE DES ENTREPRISES**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION**

|  |
| --- |
| **CODE: 71 56 50 U32 D1** |
| **Code du domaine de FORMATION: 702** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1er septembre 2020,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **GESTION CONTEMPORAINE DES ENTREPRISES**  **enseignement superieur DE TYPE COURt** |

1. **FINALITES DE L’UNITE D'ENSEIGNEMENT**
   1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

L’unité d’enseignement vise à permettre à l'étudiant :

1. de s’initier aux méthodes contemporaines d’organisation et de gestion des entreprises ;
2. de porter un regard critique sur l’évolution des systèmes de gestion des entreprises ;
3. d'appréhender les stratégies à mettre en œuvre dans le domaine de la création d'entreprise, de la comptabilité et de la gestion financière et commerciale.
4. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**
   1. **Capacités**

*à partir d’une situation professionnelle relevant du domaine des sciences de l’ingénieur industriel proposée par le Conseil des études,*

*dans le respect des normes en vigueur, des consignes données :*

1. de l’analyser au regard de la documentation fournie ;
2. de présenter les résultats de cette analyse en mettant en évidence :

* sa connaissance suffisante et l’utilisation pertinente des concepts scientifiques et technologiques,
* sa capacité à développer une réflexion critique,
* sa capacité d’évaluer sa démarche sur les difficultés qu’il a rencontrées.
  1. **Titre pouvant en tenir lieu**

Un Grade de Bachelier, parmi ceux listés dans la législation en vigueur pour l’accès aux sections de Master en sciences de l’ingénieur industriel – orientations : chimie, électronique ou électromécanique ou assimilés : annexe à l’Arrêté du Gouvernement de la communauté française du 29 août 2018 modifiant l’Arrêté du Gouvernement de la communauté française du 30 août 2017 pris en application de l’article 111§2, 1° du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l’enseignement supérieur et l’organisation académique des études.

1. **ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*au départ d’un cas pratique relevant de la création, de l’organisation et de la gestion d’une entreprise,*

*en tenant compte des réalités socio-économiques, écologiques et juridiques,*

*en disposant de la documentation ad hoc en langue française et/ou, en langue anglaise,*

*en développant des compétences de communication orale et écrite en langue française et/ou en langue anglaise,*

*en développant des compétences d’esprit critique,*

*en respectant les consignes fournies par le chargé de cours,*

1. de s’intégrer dans un travail d’équipe et d’appliquer la méthodologie de gestion de projet à une création de mini-entreprise ;
2. de présenter et de défendre un rapport circonstancié mettant en évidence :
3. la méthodologie suivie,
4. l’analyse critique des résultats,
5. l’auto-évaluation.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

* niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
* niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
* niveau d’intégration : la capacité à s’approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
* niveau d’autonomie : la capacité de faire preuve d’initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

1. **PROGRAMME**

L’étudiant sera capable :

*au départ de cas pratiques relevant de la création, de l’organisation et de la gestion d’une entreprise,*

*en tenant compte des réalités socio-économiques, écologiques et juridiques,*

*en disposant de la documentation ad hoc en langue française et/ou, en langue anglaise,*

*en développant des compétences de communication orale et écrite en langue française et/ou en langue anglaise,*

*en développant des compétences d’esprit critique,*

*en respectant les consignes fournies par le chargé de cours,*

* d’analyser les structures, le mode d’organisation et les aspects de la gestion en se référant aux principes fondamentaux de management ;
* d’acquérir les concepts fondamentaux relatifs à :
* la création d’une entreprise (analyse SWOT, étude de marché, plan financier…),
* la structure de l’entreprise,
* le type d’entreprise,
* l’implantation de l’entreprise (du local à l’international) et les relations inter-entreprises (concurrence, émergence des groupes, ...),
* la logique des choix financiers de l’entreprise ;
* … ;
* d’identifier et de critiquer les structures de pouvoir de l’entreprise, visant à organiser le système d’information et de communication et à appliquer les concepts et techniques de prise de décision ;
* d’analyser les méthodes contemporaines de gestion en termes de développement durable ;
* d’identifier les principales opérations comptables de l’entreprise.

1. **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Chaque groupe sera constitué d’au moins deux étudiants.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D'ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination des cours** | **Classement** | **Code U** | **Nombre de périodes** |
| Laboratoire de gestion contemporaine des entreprises | CT | S | 32 |
| **7.2. Part d'autonomie** | | P | 8 |
| **Total des périodes** | | | **40** |